

Contrat de partenariat

Entre les soussignés :

Orange, Société Anonyme au capital de 10 640 226 396 €, immatriculée au RCS Paris B 380 129 866, dont le siège est situé 78 à 84 rue Olivier de Serres 75015 Paris, domiciliée pour les présentes à la Direction Orange Ile-de-France située 10, rue de Madrid 75008 Paris, ci-après dénommée Direction de la Communication, et représentée par Pascale de la Tremblaye en qualité de Directrice de la Communication de la Direction Orange Ile-de-France dûment habilitée aux fins des présentes,

Ci-après dénommée « le Partenaire » d'une part,

Et :

La Communauté d'Agglomération Paris-Saclay ayant son siège au 1 rue Jean Rostand, 91898 Orsay Cedex représentée par son Président, Michel Bournat,

ci-après dénommée « la CPS » d'autre part.

Il a été préalablement exposé ce qui suit :

La CPS prévoit d'organiser le Tour Paris-Saclay, course cycliste le Dimanche 28 Mai 2017

La CPS a proposé au Partenaire de s'associer au Tour Paris-Saclay en y apportant un soutien financier de 3 000€ TTC (trois mille Euros Toutes Charges Comprises)

Le Partenaire accepte en échange la promotion et la publicité qu'il pourra retirer de la CPS de son image.

En conséquence, les parties se sont rapprochées et ont défini de la manière suivante les conditions de leur partenariat.

Il a été arrêté et convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : Objet du contrat

Le Partenaire apporte son soutien à la CPS dans le cadre de la course cycliste Paris-Saclay, action définie en préambule.

ARTICLE 2 : Obligations du Partenaire

Dans le cadre d'un partenariat financier :

Le Partenaire s'engage à verser à la CPS la somme de 3 000 Euros TTC, soit trois mille euros Toutes Charges Comprises. Le versement sera effectué par virement bancaire à 60 jours à réception de la facture.

ARTICLE 3 : Obligations de la CPS

La CPS s'engage à faire la publicité et la promotion du Partenaire pour la période correspondant à la promotion du Tour Paris-Saclay, du 1^{er} au 28 mai 2017, en faisant apparaître le logo du Partenaire sur :

- la campagne d'affichage sur tout le département de l'Essonne :
 - o En gare de Massy, du lundi 8 mai au dimanche 28 mai (semaine 19/20/21)
 - o Ville de Massy (29 faces) et Verrières-le-Buisson (7 faces): semaine 20
 - o Les Ulis / Orsay / Palaiseau / Champlan (23 faces) : semaine 20
 - o A Palaiseau (30 faces) semaine 20 et 21 (du 17 au 23 mai)
 - o 700 abribus du département : semaine 20 du 15 au 21 mai
- le communiqué de presse,
- la page dédiée du site internet www.paris-saclay.com
- le site d'inscription www.onsincrit.com

Un post dédié sur les réseaux sociaux (facebook, twitter, instagram)

Les banderoles du partenaire visibles sur l'événement

+ Dix packs « Team Building »:

- Un espace de réception dédié au partenaire lors du départ de la course
- Un petit-déjeuner « avant tour » et une restauration « après tour »
- Un t-shirt Tour Paris-Saclay
- Un kit goodies à découvrir
- Echauffement avec un coach
- Photo de groupe de votre équipe

Article 4 : Exclusivité

Les droits et avantages consentis par la CPS à Orange le sont dans le cadre d'une exclusivité portant sur les activités d'Orange. En conséquence, la CPS s'interdit, pendant la durée des présentes et de ses renouvellements éventuels, de contracter directement avec un concurrent d'Orange.

ARTICLE 5 : Durée

La présente convention prend effet à la date de signature jusqu'au 30 juin 2017

ARTICLE 6 : Droits de propriété intellectuelle

5.1 Le Partenaire reconnaît la pleine propriété de la CPS sur le Tour Paris-Saclay, y compris sur les droits de propriété intellectuelle attachés.

Le Partenaire ne s'opposera pas à l'exploitation ultérieure, par la CPS, des images issues du Tour Paris-Saclay et qui présenteraient son logo, et ceci même si le partenariat n'était pas reconduit.

Cette concession est réalisée sans limite de temps.

ARTICLE 7 : Assurance

La CPS est responsable au titre du Tour Paris-Saclay et le Partenaire ne supporte aucune responsabilité quelconque.

ARTICLE 8 : Résiliation de plein droit

Le présent contrat sera résilié de plein droit dans les cas de force majeure prévus par la loi.

ARTICLE 9 : Litiges

Tout litige au présent contrat sera soumis au tribunal

Fait le 7/04/2017 à Paris, en deux exemplaires originaux,

Pour Orange :

Pour la CPS :

ORANGE FRANCE
Direction Ile de France
10 rue de Madrid
BP 644
75007 Paris Cedex 06
Pastor
Directrice de la Communication Orange IDF

Michel BOURNAT
Président de la CPS

ANNEXE 1 – Plaquette « offre de sponsoring sur le tour Paris-Saclay » - document non contractuel



SPONSORISEZ LE TOUR PARIS-SACLAY

Donnez de la visibilité à votre entreprise auprès de plus de 300 000 habitants du territoire. Positionnez-vous comme un acteur pleinement actif et intégré à la Communauté Paris-Saclay. Montrez l'attachement de votre société au patrimoine naturel remarquable du territoire.



Formules

Diamant
à partir de
3 000 €

Contreparties d'image

Votre logo sur

La campagne d'affichage (plus d'un 1 million de personnes touchées aux Ulis, à Massy et à Palaiseau)

Les 25 000 flyers

Le communiqué de presse

La page dédiée du site internet www.paris-saclay.com et du

site d'inscription www.onsinscrit.com

Un post dédié sur les réseaux sociaux (facebook, twitter, instagram)

Vos banderoles visibles sur l'événement

+ Dix packs « Team Building » offerts - cf plaquette « Packs entreprise »

Or
De 1000 à
3000 €

Votre logo sur

La page dédiée du site www.paris-saclay.com et du site d'inscription www.onsinscrit.com

Le communiqué de presse

Vos banderoles visibles sur l'événement

Bronze
De 500 à 1000 €

Votre logo sur

La page dédiée du site www.paris-saclay.com et du site d'inscriptions www.onsinscrit.com

Le communiqué de presse

5
journaux
locaux ou
régionaux

27
magazines
municipaux
de la CPS

148 000
exemplaires du Mag
Paris-Saclay

18 000
vues sur twitter

**PARIS
SACLAY**
Communauté d'agglomération